

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 13 mai 2024 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Renaud Fortier, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et Mme Cynthia Rodrigue, assistante-greffière.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSULTATION PUBLIQUE :

RÈGLEMENT NUMÉRO 915-2024

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 915-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier les marges de recul pour des terrains le long de la 22^e Avenue, au nord de la 165^e Rue.** Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 917-2024

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 917-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'augmenter les hauteurs maximales permises sur la 1^{re} Avenue entre le Centre sportif Lacroix-Dutil et la 114^e Rue.** Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 918-2024

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 918-2024 amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicables au centre-ville numéro 483-2012 afin de modifier le territoire d'application.** Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 33.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 24-14034

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants :

- 6.25 Ajout d'un arrêt toutes directions à l'intersection de la 24e Rue et de la 2e Avenue.
- 6.26 Ajout d'un arrêt sur la 10e Avenue à l'intersection de la 36e Rue.
- 6.27 Autorisation au chef de Division – Permis et Inspection à agir à titre d'inspecteur en bâtiment.
- 6.28 Ajout d'un arrêt toutes directions à l'intersection de la 156e Rue et de la 1re Avenue.
- 6.29 Acquisition du lot numéro 6 623 167 sur la 25e Avenue.
- 6.30 Mandat de services professionnels à l'Union des municipalités du Québec dans le cadre du processus de recrutement et de sélection du poste de directeur général.
- 7.7 Rapport d'embauche de 2 responsables de plateaux sportifs pour le Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 24-14035

Séance ordinaire du 22 avril 2024

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que l'assistante-greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2024 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION :

Je, Renaud Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 918-2024 amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicables au centre-ville numéro 483-2012 afin de modifier le territoire d'application**. L'assistante-greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Manon Bougie, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 920-2024 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Ville de Saint-Georges**. L'assistante-greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée. (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 24-14036

Adoption du Règlement numéro 914-2024

ATTENDU : que l'assistante-greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée ainsi que les modifications et précisions apportées;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 22 avril 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 914-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'actualiser les normes relatives à l'architecture, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 914-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14037

Adoption du Règlement numéro 916-2024

ATTENDU : que l'assistante-greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 916-2024 concernant les modalités de versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision administrative en matière d'évaluation foncière, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 916-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTIONS NO 24-14038

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances en date du 2 mai 2024, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 4 054 049,63 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 4 054 049,63 \$ couvrant la période du 12 avril 2024 au 2 mai 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14039

Adjudication du contrat pour la fourniture et pose de revêtement bitumineux (grands travaux)

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
PAVAGE SARTIGAN LTÉE	808 668,80 \$
CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC.	924 601,03 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **PAVAGE SARTIGNAN LTÉE**;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **PAVAGE SARTIGAN LTÉE** le contrat **pour la fourniture et pose de revêtement bitumineux (grands travaux) sur demande** pour un montant de **808 668,80 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE la somme de 808 668,80 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le Règlement numéro 905-2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14040

Adjudication du contrat pour l'entretien de génératrices pour une période de 24 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 5 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
DRUMCO ÉNERGIE INC.	28 655,50 \$
CENTRE DE MOTEUR J.S. LÉVESQUE INC.	28 829,46 \$
INDUSTRIES TOROMONT LTÉE	43 838,82 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **DRUMCO ÉNERGIE INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **DRUMCO ÉNERGIE INC.** le contrat **pour l'entretien de génératrices** pour une période de 24 mois débutant le 15 mai 2024 au montant de **28 655,50 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14041

Adjudication du contrat pour l'entretien ménager de l'édifice de l'hôtel de ville pour une période de 24 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
SERVICE KVP INC.	111 981,83 \$
BTS ENTRETIEN INC.	127 207,19 \$
GROUPE SERVICEPRO NET (QUÉBEC-PROSNET INC.)	131 706,16 \$
9476-5658 QUÉBEC INC.	182 948,22 \$
9309-3409 QUÉBEC INC.	263 384,73 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission de l'entreprise 9476-5658 Québec inc. est non conforme et que les autres soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **SERVICE KVP INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil déclare la soumission de 9476-5658 QUÉBEC INC. non conforme.

QUE ce conseil adjuge à **SERVICE KVP INC.** le contrat **pour l'entretien ménager de l'édifice de l'hôtel de ville** pour une période de 24 mois débutant le 1^{er} juillet 2024 pour un montant total de **111 981,83 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14042

Adjudication du contrat pour la fourniture d'un canon à neige

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
TURBOCRISTAL INC. (HKD SNOWMAKERS)	52 760,87 \$
SERVICES TECHNIQUES NG INC.	56 579,20 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **TURBOCRISTAL INC. (HKD SNOWMAKERS)**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **TURBOCRISTAL INC. (HKD SNOWMAKERS)** le contrat **pour la fourniture d'un canon à neige** pour un montant total de **52 760,87 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14043

Acceptation du rapport du comité de sélection pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle de la qualité par un laboratoire d'essai pour une période de 1 an et adjudication du contrat

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE

ENGLOBE CORP.

ATTENDU : que l'analyse de la soumission a été effectuée en utilisant le système de pondération et d'évaluation des offres selon des critères préétablis et que le comité de sélection recommande la soumission déposée par **ENGLOBE CORP.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le rapport déposé par les membres du comité de sélection.

QUE ce conseil adjuge à la firme **ENGLOBE CORP.** le contrat **pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle de la qualité par un laboratoire d'essai** pour une période de 1 an débutant le 1^{er} juillet 2024, au montant total de **106 737,04 \$**, incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même les budgets respectifs de chacun des projets.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14044

Acceptation du budget révisé du 26 février 2024 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière

ATTENDU : que la Ville a reçu de la Société d'habitation du Québec, une révision budgétaire pour l'année 2024 en date du 26 février 2024 pour l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière concernant le refinancement de l'hypothèque et/ou le financement à long terme de Remplacement, Amélioration et Modernisation (RAM-C) ;

ATTENDU : que le conseil d'administration de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière a accepté le budget tel que déposé par la Société d'habitation du Québec ;

	Budget approuvé précédent	Budget approuvé
Intérêt dette long terme RAM capitalisée	340 130 \$	400 909 \$
Amortissement dette long terme RAM capitalisée	733 203 \$	771 327 \$
Pour le secteur de St-Georges (EI 3327) :		
Intérêt dette long terme RAM capitalisée	1 844 \$	8 384 \$
Amortissement dette long terme RAM capitalisée	3 137 \$	7 239 \$

ATTENDU : que ce budget révisé doit être accepté par la Ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le budget révisé pour l'année 2024 en date du 26 février 2024 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière tel que déposé par la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14045

Acceptation de directives de changement pour les travaux de mise à niveau
de l'usine d'épuration

ATTENDU : que des ajustements mineurs ont eu lieu ou auront lieu pendant l'exécution du projet de mise à niveau de l'usine d'épuration;

ATTENDU : que les directives de changement sont recommandées par le consultant Services EXP;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'autoriser les directives de changement TC011 à TC013, TC015, TC019 à TC021, TC023, TC025 à TC027, TC031 à TC033, TC037, TC038, TC040, TC041, TC046, TC047, TC049, et TC050 pour ces travaux au montant de 137 968,83 \$ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les directives de changement suivantes :

TC-011 : Ajustement du conduit de captation et de ventilation, salle des écumes	Surplus : 8 910,70 \$
TC-012 : Modification du type de porte pour les portes 006 et 006A et autres	Surplus : 4 113,68 \$
TC-013 : Modification de la composition du muret au bas des fenêtres dans le secteur des bureaux	Surplus : 2 407,07 \$
TC-015 : Modification des travaux à effectuer dans le secteur des bureaux	Crédit (296,49 \$)
TC-019 : Nouveau mur requis	Surplus : 14 388,65 \$
TC-020 : Modification quincaillerie de porte et accès contrôlé	Crédit (1 350,00 \$)
TC-021 : Finition isolation des attaches au parement	Surplus : 12 195,47 \$
TC-023 : Frais déplacement conduits électriques cachés murs salle mécanique atelier 106	Surplus : 13 436,08 \$
TC-025 : Déplacement de conduite de boue existante	Surplus : 2 163,38 \$
TC-026 : Ajustement pattes et base de béton dessin atelier final dégrilleur	Surplus : 1 113,44 \$
TC-027 : Ajout de raidisseur et tablier métallique, mur coupe-feu	Surplus : 12 066,57 \$
TC-031 : Prolongement des événements (2) et drains (2) entre les axes E-F et 1-8	Surplus : 23 116,68 \$
TC-032 : Modification chemin câble relocalisation	Surplus : 3 637,14 \$
TC-033 : Modification du scellement des cloisons étanches et séparation coupe-feu (normes)	Surplus : 6 725,52 \$
TC-037 : Ajustement du béton pour canaux UV	Surplus : 1 213,52 \$
TC-038 : ELEC-QRT-017, chauffage laboratoire	Surplus : 385,25 \$
TC-040 : QRT0-027, cloison type F3	Surplus : 1 700,87 \$
TC-041 : Bande d'étanchéité pour dessableur	Surplus : 2 067,02 \$
TC-046 : Modifications diverses – électricité	Surplus : 450,91 \$
TC-047 : Conduits électriques en conflit (dessus poutre acier existante salle mécanique)	Surplus : 7 441,75 \$
TC-049 : Conduits électriques en conflit (cachés)	Surplus : 1 101,90 \$
TC-050 : Abaissement du chemin de câble, conflit en chantier	3 009,87 \$

QUE la somme de 137 968,83 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le Règlement numéro 859-2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14046

Approbation des prévisions budgétaires 2024 et du plan de transport et de développement de Transport Autonomie Beauce-Etchemins dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté

ATTENDU : que dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté (PSTA), Transport Autonomie Beauce-Etchemins doit présenter à la Ville pour approbation ses prévisions budgétaires 2024, son plan de transport et de développement 2024, sa grille tarifaire 2024, ses déplacements faits en 2023 et ceux prévus pour 2024;

ATTENDU : qu'une convention d'aide financière doit également être signée entre la ministre des Transports et de la Mobilité durable et la Ville dans le cadre de ce programme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil approuve les prévisions budgétaires 2024, la grille tarifaire 2024, le plan de transport et de développement des services 2024 tels que déposés par Transport Autonomie Beauce-Etchemins ainsi que le nombre de déplacements réalisés en 2023 soit 65 381 et ceux prévus pour 2024 soit 66 000.

QUE ce conseil autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention d'aide financière 2024 préparée par la ministre des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) ainsi que tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14047

Vente de casiers à l'organisme Club de Judo St-Georges

ATTENDU : que le Service des travaux publics possède des casiers usagés qui ne sont plus utilisés;

ATTENDU : la demande faite par l'organisme Club de Judo St-Georges d'acquérir ces équipements;

ATTENDU : que la valeur estimée de ces biens est d'environ 575 \$;

ATTENDU : que ces équipements ne sont plus affectés à l'utilité publique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la vente de gré à gré à l'organisme Club de Judo St-Georges, de 23 casiers pour la somme de 575 \$, incluant toutes les taxes applicables et confirme que ces biens ne sont plus affectés à l'utilité publique.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14048

Demande à l'Association régionale de loisir pour les personnes handicapées de la Chaudière-Appalaches dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour personnes handicapées 2024-2025

ATTENDU : que pour les activités de camp de jour de l'été 2024, la Ville désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour personnes handicapées de l'Association régionale de loisir pour les personnes handicapées de la Chaudière-Appalaches;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture à déposer une demande d'aide financière auprès de l'Association régionale de loisir pour les personnes handicapées de la Chaudière-Appalaches dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour personnes handicapées.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention d'aide financière et tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14049

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
par M. Gérard Veilleux

ATTENDU : la demande de M. Gérard Veilleux auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'échanger des parcelles de terrain avec la Ferme Gérard Veilleux et fils inc., pour refaire l'installation septique de sa résidence ;

ATTENDU : que cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme et répond aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil avise la Commission de protection du territoire agricole qu'il ne s'oppose pas à la demande présentée par M. Gérard Veilleux pour aliéner, lotir et utiliser à des fins résidentielles le lot 3 125 115 et une partie du lot 3 125 120.

QUE la demande répond aux critères suivants de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* :

- ▶ La demande est conforme aux règlements d'urbanisme;
- ▶ Selon l'inventaire des terres du Canada, les sols sont de classe 5 à 8 ;
- ▶ Cette demande n'occasionnera aucune contrainte additionnelle sur le développement des établissements agricoles existants puisqu'aucune nouvelle résidence ne sera ajoutée ;
- ▶ L'homogénéité de la zone agricole ne sera pas altérée puisque la superficie en cause est minime;
- ▶ Il n'existe pas d'autres emplacements disponibles en dehors de la zone agricole qui permettrait d'agrandir le terrain résidentiel.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14050

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration
architecturale (PIA) applicable au centre-ville pour un bâtiment qui sera situé au
11250, 1^{re} Avenue

ATTENDU : la demande des propriétaires d'une partie du lot 2 995 023 (lot 6 606 491 projeté) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, qui désire construire un bâtiment commercial de 2 étages qui sera situé au 11250, 1^{re} Avenue;

ATTENDU : que cet immeuble est situé dans l'aire d'application du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville;

ATTENDU : les plans déposés par les propriétaires et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission d'un permis de construction pour un bâtiment commercial de 2 étages sur une partie du lot 2 995 023 (lot 6 606 491 projeté) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce qui sera situé au 11250, 1^{re} Avenue, le tout conformément aux objectifs et critères du PIIA applicable au centre-ville et aux documents déposés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14051

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le secteur commercial de la 150^e Rue pour le 950, 150^e Rue

ATTENDU : le projet d'agrandissement déposé par le propriétaire du bâtiment occupé par IA Groupe financier au 950, 150^e Rue;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le secteur commercial de la 150^e Rue;

ATTENDU : les plans déposés par le requérant et la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis demandé puisque le projet d'agrandissement proposé rencontre les critères et les objectifs du PIIA pour ce secteur;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis d'agrandissement pour le 950, 150^e Rue, le tout conformément aux objectifs et critères du PIIA pour le secteur commercial de la 150^e Rue et au plan déposé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14052

Candidature de la Ville de Saint-Georges aux Jeux du Québec – Été 2027

ATTENDU : que la Ville a présenté sa candidature pour tenir les Jeux du Québec – Été 2027 sur son territoire par la résolution N° 23-13706 adoptée par le conseil le 23 octobre 2023;

ATTENDU : que par la résolution N° 24-13966 adoptée par le conseil le 25 mars 2024, la Ville déposait un cahier technique à SPORTSQUÉBEC détaillant les sites sportifs et non sportifs ainsi que les améliorations nécessaires aux infrastructures afin de correspondre aux normes exigées, notamment pour chacune des disciplines sportives;

ATTENDU : que la Ville doit déposer un deuxième cahier technique à SPORTSQUÉBEC qui détaille les partenaires essentiels et le budget préliminaire;

ATTENDU : que la Ville s'engage à contribuer financièrement pour un montant de 2 520 000,00 \$ pour l'organisation et la tenue de ces jeux sur son territoire;

ATTENDU : que la Ville s'engage à rendre ses installations sportives, culturelles et communautaires disponibles gratuitement pour le déroulement des activités de la Finale des Jeux du Québec – Été 2027;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Saint-Georges :

- autorise la directrice du Service des loisirs et de culture, madame Carole Paquet, à déposer le cahier des partenaires essentiels et le budget préliminaire à SPORTSQUÉBEC pour la candidature de la Ville, pour devenir l'hôte des Jeux du Québec – Été 2027;
- contribue financièrement à l'organisation de la Finale en remettant un montant maximum de 2 300 000 \$ au comité organisateur conditionnellement à l'obtention de la Finale;
- contribue en fourniture de services pour une valeur maximum de 220 000 \$, incluant le prêt d'un employé à temps plein pour la durée de l'organisation des jeux;
- mandate une ressource déléguée par la direction générale pour le soutien conseil professionnel en finance pour l'élaboration du budget;
- rende disponibles gratuitement ses installations sportives, culturelles et communautaires pour le déroulement des activités de la Finale des Jeux du Québec à l'été 2027;
- fournisse les locaux administratifs pour loger les employés qui seront embauchés pour l'organisation des jeux à compter de 2025 et ce jusqu'à la conclusion des jeux du Québec fin 2027;
- assure la promotion de la Ville de Saint-Georges comme milieu candidat.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14053

Bail en faveur de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan

ATTENDU : les travaux majeurs qui seront exécutés dans l'édifice de la MRC de Beauce-Sartigan au 2727, boulevard Dionne et leur besoin de se relocaliser temporairement;

ATTENDU : leur demande à l'effet de louer un espace au 1500, 6^e Avenue pour une période temporaire à compter du 9 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la location mensuelle d'une partie de l'immeuble situé au 1500, 6^e Avenue, d'une superficie d'environ 468 mètres carré, à la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan à compter du 9 mai 2024 pour une période temporaire, le tout conformément au projet de bail.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14054

Cession d'une servitude de passage et de maintien des assises d'une passerelle en faveur de Motoneige Beauce Sud

- ATTENDU : que Motoneige Beauce Sud a fait ériger une passerelle afin de relier les deux rives de la rivière Famine, dont un accès et une assise se situent sur les immeubles étant les lots 3 810 523 et 3 810 512 appartenant à la Ville;
- ATTENDU : que Motoneige Beauce Sud est un bénéficiaire de premier plan des infrastructures situées sur lesdits lots et qu'il y a lieu, à cet effet, d'établir une servitude de passage au bénéfice du club de motoneige sur le sentier existant, ainsi qu'une servitude de maintien des assises de la passerelle;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la cession d'une servitude réelle et perpétuelle de passage sur le sentier de motoneige existant et de maintien des assises de la passerelle en faveur de Motoneige Beauce Sud permettant aux motoneiges et véhicules d'entretien de toute personne membre du club de circuler sur **UNE PARTIE** des lots **3 810 488 à 3 810 512, 3 810 523, 3 810 524 et 4 528 775** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce et permettant le maintien des assises de la passerelle sur **UNE PARTIE** des lots **3 810 523 et 3 810 512** dudit cadastre, appartenant à la Ville, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat préparé par Me Corinne Rodrigue, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14055

Versement d'une aide financière à Motoneige Beauce-Sud pour la construction d'une passerelle au-dessus de la rivière Famine

- ATTENDU : que Motoneige Beauce-Sud a construit une passerelle avec les autorisations requises afin de compléter son sentier de motoneige ;
- ATTENDU : sa demande d'aide financière à cet effet;
- ATTENDU : les pouvoirs conférés à la municipalité par la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement d'une aide financière de 85 000 \$ à Motoneige Beauce-Sud pour la construction d'une passerelle au-dessus de la rivière Famine.

QUE la somme de 85 000 \$ incluant toutes les taxes, si applicable, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14056

Vente d'un terrain à Boucherie Alimentation Idéale inc.

- ATTENDU : la demande de Boucherie Alimentation Idéale inc. d'acquérir un terrain situé dans la 126^e Rue, soit le lot numéro 6 624 477 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de vendre à Boucherie Alimentation Idéale inc. au prix de 10 786,08 \$ plus toutes les taxes applicables, un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS SIX CENT VINGT-QUATRE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (6 624 477)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat préparé par Me Béatrice Rodrigue, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14057

Résiliation d'une servitude d'égout pluvial et cession d'une conduite d'égout sanitaire

ATTENDU : la servitude d'égout pluvial en date du 7 octobre 1983, publiée au Registre foncier du Québec sous le numéro 351244, dans le secteur de la 151^e Rue et de la 155^e Rue;

ATTENDU : que cette servitude aurait dû être une servitude d'égout sanitaire;

ATTENDU : que cette servitude n'est plus nécessaire puisque les services municipaux, d'aqueduc et d'égouts ont été prolongés dans les nouvelles Rues appartenant à la Ville;

ATTENDU : la demande faite par M. Martin Jacques et Mme Lise Roy à l'effet de conserver la conduite d'égout sanitaire qui appartenait à la Ville pour qu'elle continue de desservir leur propriété;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de résilier la servitude d'égout pluvial publiée sous le numéro 351 244 et de céder à M. Martin Jacques et Mme Lise Roy, la conduite d'égout sanitaire et les regards qui desservent leur propriété et qui sont situés sur les lots **6 277 489, 6 173 554, 6 277 489, 5 038 818, 3 575 596 et 3 365 556** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat préparé par Me Béatrice Rodrigue, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14058

Nomination d'un substitut au conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan pour la séance régulière du 22 mai 2024

ATTENDU : qu'il est nécessaire de prévoir un substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan lors de la séance régulière du 22 mai 2024 en raison de l'absence du maire et de sa substitut madame la conseillère Manon Bougie qui seront alors présents aux Assises annuelles 2024 de l'Union des municipalités du Québec;

ATTENDU : que l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit que le représentant du maire doit être nommé par le conseil de la municipalité locale par résolution parmi ses membres;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme monsieur le conseiller Jean Perron pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan lors de la séance régulière du 22 mai 2024, et ce, conformément à l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14059

Embauche de préposées aux salles d'exposition et animatrices pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel à titre de préposées aux salles d'exposition et animatrices pour une période temporaire pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant pour les périodes et les salaires prévus au rapport d'embauche joint à la présente résolution.

Préposées aux salles d'exposition et animatrices

Chantal Nadeau

Caroline Paquet

Luce Thibodeau

Animatrice

Sylvie Fortin

Préposée aux salles d'exposition

Luce Veilleux

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14060

Embauche d'un chargé de projet– Candidature des Jeux d'été du Québec 2027

ATTENDU : l'absence de l'une des chargées de projet pour une période indéterminée;

ATTENDU : la recommandation de monsieur le maire Claude Morin, M. Claude Poulin, directeur général, Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture à l'effet d'embaucher M. Jean-Marie Dionne;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'embauche temporaire de M. Jean-Marie Dionne à titre de chargé de projet– Candidature des Jeux d'été du Québec 2027, selon les conditions de travail du personnel-cadre, classe 3 – échelon 10, et ce, rétroactivement au 29 avril 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 24-14061

Démission d'un commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Cédric Maheu à titre de commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Cédric Maheu à titre de commis au restaurant pour Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 30 avril 2024 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14062

Ajout d'un arrêt toutes directions à l'intersection de la 24^e Rue et de la 2^e Avenue

ATTENDU : que le comité de circulation a reçu une demande de réévaluer la pertinence de l'arrêt à l'intersection de la 24^e Rue et de la 2^e Avenue;

ATTENDU : le problème de visibilité et de sécurité et la recommandation du comité de circulation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'installation d'un panneau arrêt toutes directions à l'intersection de la 24^e Rue et de la 2^e Avenue.

QUE ce conseil autorise le Service des travaux publics à effectuer les aménagements nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14063

Ajout d'un arrêt sur la 10^e Avenue à l'intersection de la 36^e Rue

ATTENDU : la nouvelle configuration de la 36^e Rue et 10^e Avenue ;

ATTENDU : le problème de vitesse sur la 10^e Avenue près de la zone scolaire, les bandes piétonnières et l'accès à la piste cyclable, il s'avère donc plus sécuritaire d'installer un arrêt sur la 10^e Avenue à l'intersection de la 36^e Rue ;

ATTENDU : la recommandation du comité de circulation à l'effet d'ajouter un arrêt sur la 10^e Avenue à l'intersection de la 36^e Rue ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'installation d'un panneau arrêt sur la 10^e Avenue à l'intersection de la 36^e Rue.

QUE ce conseil autorise le Service des travaux publics à effectuer les aménagements nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14064

Autorisation au chef de Division – Permis et Inspection
à agir à titre d'inspecteur en bâtiment

ATTENDU : l'absence d'une inspectrice en bâtiment pour une période indéterminée;

ATTENDU : la forte demande en saison estivale pour l'émission des permis et l'approche de la période de vacances annuelles;

ATTENDU : que l'article 2.2. du Règlement sur les permis et certificats No 148-2005 prévoit que « Le chef de Division – Permis et inspection est autorisé à agir à titre d'inspecteur en bâtiment aux fins du présent article lors d'absence d'un ou plusieurs inspecteurs lorsque le conseil de ville l'autorise par résolution »;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise M. Alexandre Poulin, chef de Division – Permis et inspection à agir à titre d'inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme jusqu'au retour à temps complet de l'inspectrice en bâtiment.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14065

Ajout d'un arrêt toutes directions à l'intersection de la 156^e Rue et de la 1^{re} Avenue

ATTENDU : que les travaux du sentier polyvalent du secteur de l'usine de filtration au barrage Sartigan sont avancés et que le pavage de la majorité du tronçon sera réalisé sous peu ;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, directeur des Services techniques, à l'effet d'ajouter un arrêt toutes directions à l'intersection de la 156^e Rue et de la 1^{re} Avenue ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'installation d'un panneau arrêt toutes directions à l'intersection de la 156^e Rue et de la 1^{re} Avenue.

QUE ce conseil autorise le Service des travaux publics à effectuer les aménagements nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14066

Acquisition du lot numéro 6 623 167 sur la 25^e Avenue

ATTENDU : que la Ville a besoin d'acquérir une parcelle de terrain pour la construction d'un ponceau sur le ruisseau d'Ardoise dans l'axe de la 25^e Avenue;

ATTENDU : les discussions intervenues avec le propriétaire pour l'acquisition du terrain portant le numéro de lot 6 623 167 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, lequel accepte de le céder à titre gratuit;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession à titre gratuit par 9215-5977 Québec Inc., d'un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS SIX CENT VINGT-TROIS MILLE CENT SOIXANTE-SEPT (6 623 167)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Sabrina Lepage, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14067

Mandat de services professionnels à l'Union des municipalités du Québec dans le cadre du processus de recrutement et de sélection du poste de directeur général

ATTENDU : le départ à la retraite de M. Claude Poulin, directeur général, au début de l'année 2025;

ATTENDU : qu'il y a lieu pour le conseil de mandater une firme de professionnels pour se faire assister dans le processus de recrutement et de sélection pour pourvoir le poste de directeur général;

ATTENDU : que les membre du conseil ont pris connaissance des offres de services professionnels reçues;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise monsieur le maire Claude Morin, à signer l'offre de services de l'Union des municipalités du Québec pour le processus de recrutement et de sélection pour pourvoir le poste de directeur général.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS D'AVRIL 2024

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois d'avril est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT SURVEILLANT DE CHANTIER POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Un rapport d'embauche d'un étudiant surveillant de chantier pour la période du 27 mai 2024 au 1^{er} septembre 2024 pour les Services techniques est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE SURVEILLANTE-SAUVETEUSE ET MONITRICE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une surveillante-sauveteuse et monitrice pour la période du 1^{er} mai 2024 au 31 août 2024 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN FORMATEUR ET SAUVETEUR-CHEF POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'un formateur et sauveteur-chef pour la période du 1^{er} mai 2024 au 31 août 2024 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE ANIMATRICE ET ANIMATRICE-ACCOMPAGNATRICE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une animatrice et animatrice-accompagnatrice pour la période du 1^{er} mai 2024 au 31 août 2024 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 3 RESPONSABLES DE PLATEAUX SPORTIFS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 3 responsables de plateaux sportifs pour la période du 4 mai 2024 au 23 novembre 2024 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 2 RESPONSABLES DE PLATEAUX SPORTIFS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 2 responsables de plateaux sportifs pour la période du 10 mai 2024 au 23 novembre 2024 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 1 item, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur une rencontre avec la Corporation de développement communautaire, sur le comité de structure d'accueil et d'intégration municipale (immigration) et sur le comité d'investissement commun, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur le Festival Clermont-Pépin, par madame la conseillère Esther Fortin sur le Tennis de Beauce et sur le comité des loisirs et de la culture, par monsieur le conseiller Jean Perron sur le Tennis de Beauce, sur le comité des loisirs et de la culture, sur le comité de circulation et sur le comité de la sécurité publique, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur le Bercail, sur une rencontre avec MF Aventure, sur le comité des loisirs et de la culture, sur le comité de circulation, sur le comité de candidature de la Finale des Jeux du Québec – Été 2027 et sur le Gala du Mérite Sportif Beauceron, par monsieur le conseiller Tom Redmond sur le comité consultatif d'urbanisme, par madame la conseillère Manon Bougie sur le comité de travail et de suivi de la politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) et FAMILLE, sur le sous-comité du budget et le comité de candidature de la Finale des Jeux du Québec – Été 2027, par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le comité consultatif d'urbanisme et sur une rencontre avec le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relativement à la solution TRIOM et par monsieur le maire Claude Morin sur le conseil d'administration de Destination Beauce et sur une rencontre avec la FADOQ.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Guy Roberge émet des commentaires positifs sur la continuité des services malgré la grève en cours.

Mme Nicole Veilleux confirme qu'elle s'objecte au *Règlement numéro 917-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'augmenter les hauteurs maximales permises sur la 1^{re} Avenue entre le Centre sportif Lacroix-Dutil et la 114^e Rue* en raison de l'obstruction de la vue du séminaire et de l'emmurement.

Mme Anne-Marie Mathieu demande au conseil d'évaluer la possibilité de financer une partie des frais du programme d'été de la Maison des jeunes qui s'adresse au 11 à 17 ans étant donné que le programme Évasion Jeunesse ne sera pas offert par la Ville cet été. M. Claude Poulin, directeur général, vérifiera si cela est possible et un suivi sera fait.

Monsieur le maire Claude Morin fait le point sur la grève des employés de maintenance du Service des loisirs et de la culture et résume l'offre et la position de l'employeur.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 44, sur proposition de madame la conseillère Manon Bougie, appuyée par monsieur le conseiller Tom Redmond, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

CYNTHIA RODRIGUE
Assistante-greffière
